



Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

**Appel à projets
en direction des artistes circassiens
en vue d'une résidence territoriale artistique et culturelle
au Campus Saint-Antoine de Maroussis (Essonne)
à partir de la rentrée scolaire de septembre 2024**

<https://saint-antoine.apprentis-auteuil.org/editorial/presentation/>



La direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France et le Lycée et Campus Saint-Antoine de Maroussis s'associent pour mettre en œuvre une résidence territoriale artistique et culturelle au bénéfice des jeunes et du territoire.

Dans le cadre de cet appel à projets, il est recherché un artiste circassien (ou un collectif), pour mener, à partir de la rentrée scolaire prochaine (octobre 2024), un projet d'éducation artistique et culturel fédérateur susceptible de rayonner au sein du Campus Saint-Antoine de Maroussis et plus largement sur le territoire d'implantation, afin de favoriser la participation des élèves et des habitants à la vie artistique et culturelle locale.

Le Campus Saint-Antoine de Marcoussis

Le Campus Nature&Services Saint-Antoine implanté à Marcoussis, commune périurbaine du nord de l'Essonne au sein de la communauté d'agglomération Paris-Saclay, est situé dans un parc de 14 hectares. A proximité de la vallée de Chevreuse, cette vaste propriété comprend les vestiges du Château de Montagu, bâti au XV^{ème} siècle, la tour du Châtelet et la tour des Oubliettes. Bordé d'une forêt, le Campus offre un cadre verdoyant avec un golf éducatif, une exploitation agricole, véritable jardin école. Les jeunes en formation y réalisent différents types de travaux : entretien du parc, production horticole en extérieur et dans les serres, travaux paysagers...

Il accueille des classes de collège, un lycée professionnel et un CFA. Il propose à des jeunes de tous horizons de construire leur avenir en se formant à un métier en lien avec l'environnement, le paysage, la nature, l'horticulture, la fleuristerie, les services aux personnes et la vente en milieu rural par la voie scolaire ou l'apprentissage.

Ce projet intégrera notamment quatre classes (une classe de 4^{ème}, deux classes de 3^{ème} et une classe de CAP SAPVER), les enseignants d'EPS, de Français, d'ESC, d'Histoire/Géographie /EMC, de technique Services aux personnes en ESF/ESC, en SESG PRO et de technique Productions Horticole seront impliqués dans le projets.

Tissu culturel du territoire :

Situé à une vingtaine de kilomètres au sud de Paris, le territoire de Paris Saclay se caractérise par sa concentration d'activités de recherche scientifique et d'enseignement qui constituent un pôle scientifique et technique important.

4 115 ha d'espaces naturels et agricoles sont sanctuarisés sur le Plateau, dont 2 469 ha réservés à l'agriculture. Ils constituent une zone de protection naturelle agricole et forestière.

Avec plus de 39 équipements culturels le tissu culturel est important avec notamment une scène de musique actuelle Paul B, l'Opéra de Massy, la scène de recherche, un conservatoire à rayonnement départemental, quatre cinémas, de nombreux espaces de diffusion et des centres culturels.

Massy accueillera en 2026 le Pôle de création et de conservation du Centre Pompidou avec les réserves, les ateliers de restauration/conservation et un lieu ouvert au public.

Au regard de la thématique de la résidence, on peut mentionner le Festival international du cirque de Massy, festival de référence du cirque traditionnel moderne. Le Lycée Campus Saint-Antoine est à proximité de deux acteurs majeurs des arts de la rue et du cirque en Essonne : La Lisière à Bruyères-le-Châtel et Animakt à Saulx-les-Chartreux.

Cadre de la résidence territoriale artistique et culturelle

La résidence territoriale en établissement relevant de l'enseignement agricole a pour ambition de développer l'éducation artistique et culturelle et d'approfondir les partenariats sur un territoire en complémentarité d'autres dispositifs existants en lien avec les diverses composantes de la population. Elle encourage dans ce cadre les politiques partenariales entre collectivités territoriales et établissements d'enseignement agricole.

La résidence territoriale artistique et culturelle en établissement relevant de l'enseignement agricole s'appuie sur les orientations suivantes :

- le rayonnement du projet à l'échelle du territoire de proximité en favorisant pour ce faire l'engagement des élèves et des enseignants, conformément à la mission de l'enseignement agricole ;
- Le développement de pratique artistique, patrimoniale par la découverte d'un processus de création ou de recherche ;
- Le développement de la pratique culturelle en favorisant la fréquentation des lieux de création, de diffusion artistique, de lieux à dimension patrimoniale, architecturale... ;
- la promotion de la connaissance, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel ;
- le questionnement de la relation de l'homme au vivant par l'art et la culture.

La résidence territoriale artistique et culturelle proposée ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production personnelle, ni commande d'œuvre. Pour l'artiste ou le collectif accueilli, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans une démarche de sensibilisation donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

La mise en œuvre du projet doit résulter d'une construction partagée avec l'équipe pédagogique, à partir d'un projet fédérateur proposé en amont par un artiste (ou un collectif),. Elle doit favoriser l'interdisciplinarité et compter notamment sur une forte mobilisation des enseignants en ESC de façon à fédérer un nombre significatif d'élèves au regard des effectifs de l'établissement.

Le Campus Saint-Antoine organisera deux comités de suivi sur l'année scolaire (au début du projet et à la fin de l'année scolaire) associant les intervenants du projet, les enseignants, des représentants d'élèves et les référents de la DRIAAF et de la DRAC IDF.

Les partenaires institutionnels veilleront :

- à la qualité du projet et à sa co-construction ;
- à la richesse et à la diversité des parcours culturels proposés ;
- au rayonnement du projet sur le territoire.

Un projet fédérateur se déroule sur une année scolaire. Il pourra être prolongé sur les deux années scolaires suivantes, en fonction de son bilan à l'issue de la 1^{ère} année, avec l'accord des parties.

Une phase de concertation préalable et d'élaboration commune du projet conditionne la qualité du partenariat.

Engagements financiers

La direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC IDF) accompagnera la rémunération du/des intervenant(s) accueilli(s) dans le cadre d'une enveloppe de 15 000 euros correspondant à 187 heures d'interventions minimum sur la période de l'année scolaire.

L'établissement d'enseignement agricole s'engage à s'impliquer dans l'accueil des intervenants en mobilisant la part collective du Pass Culture et en réservant le meilleur accueil aux intervenants (accès à la cantine des professeurs, à la salle de repos).

Les ateliers pourront se tenir dans une grande salle de l'établissement, utilisée parfois pour les activités sportives. Les extérieurs du bâtiment peuvent également servir de cadre pour les activités proposées par le (s) artiste (s) en résidence.

Calendrier

Date limite d'envoi des candidatures : **le mercredi 28 août 2024**

Entretiens avec les candidats retenus au sein de l'établissement : **le mercredi 4 septembre 2024 à partir de 13h30**

Début de la résidence : **Octobre 2024**

Dépôt d'une candidature

1. Le dépôt d'une candidature est conditionné à son inscription via le lien suivant :

<https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Subvention/Participation-a-la-vie-culturelle-et-politiques-territoriales>

(en bas de page bouton « Accéder au formulaire demande de subvention 2024 »)

2. La candidature devra expressément indiquer dans le champ INTITULÉ DU PROJET :
« **Campus Saint-Antoine de Marcoussis** »

3. Elle devra impérativement comporter en pièces jointes (rubrique « Documents complémentaires relatifs au projet ») :

- Une note d'intention relative au projet proposé ;
- Un curriculum vitae ;
- Un budget prévisionnel ;
- Une note faisant état d'une expérience similaire ;
- Un dossier artistique présentant un ensemble d'œuvres représentatives de la démarche artistique

Demande d'information : srpacte.idf@culture.gouv.fr